

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE 51 ORGANISATIONS DU MONDE DE LA MUSIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPECTACLE VIVANT

Zone Franche et les 50 cosignataires du présent CP demandent l'ouverture d'un espace de dialogue et de travail interministériel (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de la Culture et ministère de l'Intérieur et des outre-mer) avec les représentants du secteur culturel pour penser les solutions, car elles existent, afin d'assurer la libre circulation des artistes et acteurs culturels maliens, nigériens et burkinabés.

Suite à l'instruction du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (en date du mardi 12 septembre) et aux réactions unanimes de l'ensemble du secteur culturel, des « précisions » ont été données concernant les artistes du Sahel (le lundi 18 septembre). Hélas, ces dernières ne lèvent pas toutes les inquiétudes quant à la capacité de ces artistes de pouvoir librement circuler pour nous partager leurs œuvres, leur art. **Un traitement partiel, au cas par cas, ne permet pas d'envisager une résolution réelle, uniforme et égalitaire des situations de blocage de visas : ces situations nécessitent une instance identifiée de tou-te-s les professionnel-le-s souhaitant travailler avec ces artistes, sereinement et sans s'auto-restreindre.**

Nous ré-affirmons que ces entraves à la mobilité des artistes et acteurs culturels de ces pays ne peuvent se fonder sur la fermeture des ambassades et de l'absence d'équipe sur place : **nous rappelons que la délivrance de visas peut se faire sans la présence d'une ambassade locale et que des solutions existent.**

Nous rappelons également que la coopération culturelle peut (doit !) s'appuyer sur les acteurs locaux et ne se résume pas qu'aux institutions françaises internationales (comme l'Institut Français, par exemple) ou à l'aide au développement fournie aux États, notamment au travers de l'AFD. Les actions de la société civile, des ONG, des organisations françaises et locales, etc... doivent voir leur soutien maintenu. Les organisations culturelles françaises doivent être libres de travailler, sans réserve ni entrave (bien au contraire : en étant soutenues), avec leurs homologues des pays concernés (incluant les relations contractuelles et financières que cela implique).

LA SÉQUENCE QUE NOUS VENONS DE CONNAÎTRE A MIS EN EXERGUE LA PROBLÉMATIQUE DE LA LIBRE CIRCULATION DES ARTISTES, DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE, DES PERSONNES, ET UNE VISION PARTIELLE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE CULTURELLE (ENTRE AUTRES).

AFIN DE RÉSOUDRE LES PROBLÈMES PRÉ-EXISTANTS, ACTUELS ET À VENIR SUR CES SUJETS, ET AFIN D'ÉVITER CE TYPE DE SÉQUENCE À L'AVENIR, NOUS DEMANDONS L'OUVERTURE D'UN ESPACE DE DIALOGUE ET DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL (MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER) AVEC LES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR CULTUREL.

LES 51 CO-SIGNATAIRES



- AJC
- APRES - Attaché.e.s de Presse Réseau Entraide Syndicat
- Bâbord, circuit court musical
- Bretagne(s) World Sounds
- Centre International pour les Théâtres Itinérants - CiTi
- Chaînon Manquant
- CMTRA - Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes
- Collectif Musiques et Danses du monde en Ile-de-France
- Combo95
- Conseil international de la musique
- FAMDT
- FEDELIMA
- Fédération CGT Spectacle (La)
- Fédération nationale des arts de la rue
- FELIN - Fédération Nationale des Labels Indépendants
- Ferarock
- FEVIS - Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés
- FIM - International Federation of Musicians
- FNEIJMA
- Fracama - Fédération & Pôle Musiques Actuelles Région Centre-Val de Loire
- France Festivals
- Futurs Composés - Réseau national de la création musicale
- Grand Bureau
- Haute Fidélité
- KOLET' - Réseau du spectacle vivant à La Réunion
- JAZZ(s)RA - Plateforme des Acteurs du Jazz en Auvergne-Rhône-Alpes
- La féma - fédération musiques actuelles de Bourgogne-ranche-Comté
- Laboratoire de Transition vers les Droits Culturels
- MAAD 93 - Réseau des Musiques Actuelles en Seine-Saint-Denis
- Octopus - Fédération des Musiques Actuelles en Occitanie
- On the Move
- OPALE
- PAM - Pôle de coopération des Acteurs de la filière (Le)
- RIF (Le)
- RIM (Le)
- RNCAP - Réseau National du Conte et des Arts de la Parole
- Scènes d'enfance - ASSITEJ France
- SCPP - Société civile des producteurs phonographiques
- SFA - Syndicat Français des Artistes Interprètes

- SMA - Syndicat des Musiques Actuelles
- SN3M-FO - Syndicat National des Musiciens et du Monde de la Musique Force Ouvrière
- SNAC - Syndicat national des auteurs et des compositeurs
- SNAM CGT
- Snep - Syndicat national de l'édition phonographique
- Supermab - Espace de coopération pour les musiques actuelles en Bretagne
- TEMPO - Réseau des musiques actuelles de la métropole grenobloise
- THEMAA
- Tous Pour La Musique
- Transverscité
- UFISC
- Zone Franche, le réseau des Musiques du Monde